

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20180611_DL_11

OBJET :
Somme 100% FTTH :
Adoption du plan de
financement

Date de convocation :
10 avril 2018

Date de séance :
11 juin 2018

Date d'affichage :
2 juillet 2018

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 28

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le onze juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Philippe VARLET, Denis DEMARCY, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART, Emile FOIREST, Jean-Claude PRADEILHES, Christian PRUD'HOMME, Jean GORRIEZ, Michel CHIRAT, Olivier JARDE, Aline SPRYSCH-JOSSEAU, François DEBEUGNY, Philippe SY, Claude DEFLESSELLE, Gérard CARON

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Pascal BOHIN à VARLET Philippe
Stéphane DECAYEUX à DEMARCY Denis
Ernest CANDELA à PARSIS Laurent
Bernard DAVERGNE à PAYEN Jean-Dominique
Bruno THIBAUT à PRADEILHES Jean-Claude
James HECQUET à PRUD'HOMME Christian
Isabelle DE WAZIERS à GORRIEZ Jean
Yves DERRIEN à CHIRAT Michel
Frédéric LECOMTE à SPRYSCH Aline
Florence RODINGER à SY Philippe
Philippe COCQ à DEFLESSELLE Claude
Brigitte KOCH à CARON Gérard

En comité syndical du 20 mars 2017 fut approuvée la révision du Schéma Directeur Départemental fixant un objectif de couverture "100 % FTTH" du département à l'horizon 2026. Le 30 Novembre 2017 le comité syndical de Somme Numérique décidé de ramener cet objectif à l'horizon 2024. En décembre 2017, après le dépôt de dossier opéré en avril 2017, le projet fut présenté au Comité Consultatif du Plan France Très Haut Débit, qui a émis un avis favorable au projet du syndicat mixte Somme Numérique.

Les discussions avec l'ensemble des collectivités appelées à participer au financement de la partie publique du projet se sont déroulées depuis cette date. La présente délibération a pour objet de soumettre le résultat de ces négociations à travers la présentation d'un plan de financement complet.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1425-2 ;
- Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Somme approuvé par délibération n°1 du Comité syndical du 21 novembre 2011 ;
- Vu la délibération n°5 du 20 mars 2017 portant révision du SDTAN de la Somme et définissant la 2e phase de déploiement FTTH ;
- Vu la délibération n°6 du 30 novembre 2017 décidant de fixer à 2024 l'horizon de réalisation de la couverture à 100 % du territoire et de la population de la Somme par le FTTH ;
- Vu la délibération du 11 juin 2018 relatif au plan de financement de la 2e phase de déploiement FTTH dans la Somme ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le programme d'aménagement numérique 2019-2024 du département de la Somme est approuvé.

ARTICLE 2 : Le plan de financement du programme d'aménagement numérique 2019-2024 du département de la Somme est approuvé.

ARTICLE 3 : Le plan de financement de cette opération estimée à un montant brut de 160 000 000 € HT est défini comme suit :

COUT TOTAL	160 M€
EMPRUNT SOMME NUMERIQUE (préfinancement de la part privée)	88 M€
COUT NET PUBLIC	72 M€
FSN	34 M€
FEDER	4 M€
REGION	6 M€
DEPARTEMENT SOMME	6 M€
EPCI	22 M€

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est autorisé à déposer les demandes de financement correspondantes.

ARTICLE 5 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.